



On l'accuse d'avoir abusé et enceinté une élève du lycée bilingue âgée de 15 ans.

L'affaire fait grand bruit à Kousseri, chef-lieu du département du Logone et Chari. C'est que, ce qui convient aujourd'hui d'appeler l'affaire adjudant Mvoa Menye et Maimouna a quitté le -cercle familial pour le terrain judiciaire. Les parents de la jeune fille de 15 ans, élève au lycée bilingue de Kousseri accusent le sous-officier de la gendarmerie de viol sur mineure. Viol ayant conduit à la grossesse, avec au bout du parcours, un nouveau-né de près d'un mois.

L'histoire remonte en effet à la fin du mois de février 2021, il y a 8 mois. Ce jour-là, raconte le père «alors qu'elle rentrait du lycée bilingue, Maïmouna, née le 27 janvier 2006 a été approchée par l'adjudant de gendarmerie Mvoa Menyé à bord de sa moto. Ce dernier lui a proposé de l'accompagner. Ce qu'elle a refusé».

Mais il insistera à plusieurs reprises. Finalement elle s'est dit pourquoi pas avec cette chaleur chemin faisant, l'homme lui a fait savoir qu'il veut aller se changer avant de continuer. Une fois devant sa maison, naïvement elle lui a demandé si elle pouvait avoir de l'eau à boire.

C'est à ce moment qu'il l'a invité à entrer se servir. Aussitôt qu'elle est entrée dans son local, il a fermé la porte et menacé de la tuer à l'aide de son arme, si jamais elle le trahissait un jour. Profitant de la situation, il commet l'irréparable malgré les cris de douleur et de détresse de la fille en signe de protestation, 'a indiqué le père. Traumatisée par ce qu'elle venait de vivre, elle

ne dira un * traître mot à sa marâtre avec qui elles sont dans la maison (le père étant à son lieu de service, hors de la ville).

Mais depuis cette rencontre fatidique, rien ne sera plus comme avant pour la jeune Maimouna. Traumatismes, grossesse, déperdition scolaire et, pour couronner le tout, elle donnera naissance à un garçon prématuré de 7 mois 15 jours le 29 septembre. Un bébé nourri exclusivement au lait artificiel, apprend-on. Entre temps, tout ceci est tenu secret entre la fille, sa marâtre et le gendarme incriminé, craignant la réaction du père.

Toujours, selon le père qui est aussi un homme en tenue, c'est cinq mois plus tard que sa marâtre, infirmière, se doute de quelque chose. «Elle a commencé à tomber malade. Sa marâtre qui a fait la formation des aides-soignants l'a obligée à se faire examiner. Le résultat est sans appel : le test de grossesse est positif.

C'est alors qu'accompagnée de la victime, la marâtre s'est rendue chez l'adjudant au péril de ce qui pourra lui arriver. Accosté, dans un premier temps, l'homme a déclaré qu'il la voyait souvent avec son petit frère qui est actuellement en déplacement à Maroua. C'est ainsi que la marâtre a demandé le numéro de téléphone de ce dernier. Coincé, l'adjudant finira par avouer que c'est lui et que s'il y a moyen d'endormir même par les marabouts la grossesse, il est prêt».

Le père a été mis au courant deux mois plus tard, le 27 septembre 2021, soit deux jours seulement avant l'accouchement. Il porte plainte sans attendre à la Légion de gendarmerie de Kousseri où travaille le gendarme. Née le 27 janvier 2006, la petite Maïmouna est déjà mère-fille au grand dam de son père. Contacté par nos soins, le gendarme incriminé n'a pas souhaité s'exprimer au téléphone.

L'œil du Sahel
